



Saubraz, le 10 septembre 2019

**MUNICIPALITÉ  
DE  
SAUBRAZ**

**Préavis municipal n°05-2019  
relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.-  
pour la création d'un terrain de basket synthétique**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Comme vous le savez déjà tous fort bien, notre village compte beaucoup d'enfants, adolescents et jeunes adultes. L'état au 29 août 2019 laisse apparaître les statistiques suivantes :

- 00 – 10 ans : 58 personnes
- 11 – 12 ans : 11 personnes
- 13 – 16 ans : 39 personnes
- 17 – 18 ans : 14 personnes
- 19 – 21 ans : 15 personnes
- 22 – 25 ans : 18 personnes
- 26 – 30 ans : 21 personnes

Les infrastructures sportives ou récréatives font partie des services qu'une Commune se doit également de proposer à cette population.

À ce jour, deux zones sont dédiées à cet effet : la cour d'école, qui présente des dangers et des désagréments, et le terrain de foot.

Le bâtiment du Collège étant appelé à être transformé très prochainement, la cour d'école devra être réaffectée. Dès lors, la création du terrain deviendra donc nécessaire.

**2. Objet**

Nous proposons la création de ce terrain synthétique pour une utilisation multidisciplinaire comme par exemple le basket, mais il pourrait être utilisé également pour du volleyball, mini tennis, badminton, uni hockey et bien d'autres sports.

La municipalité vous propose de modifier une partie du terrain de foot pour l'équiper d'une surface synthétique, adéquate et conformes aux normes actuelles, d'une surface de 13x8m soit 104m<sup>2</sup> (voir annexe 1).

Une mise à l'enquête publique sera nécessaire.

### 3. Financement

Le cout de la création de cette infrastructure s'élève à CHF 50'000.- et comprend :

- Décaissement de la terre,
- Démontage des jeux actuels,
- Création d'une couche support,
- Pose d'un revêtement synthétique traité anti-UV,
- Pose d'un nouveau panier de basket,
- Marquage au sol.

Cet investissement apporterait une plus-value notable vis-à-vis de notre jeunesse.

### 4. Amortissement

Cet investissement serait amorti en 10 ans et ferait l'objet d'un emprunt bancaire d'un montant de CHF 50'000.- ce qui amène à un coût de CHF 113.37 par habitant ou CHF 0.95 ct par mois par habitant pour une durée d'amortissement de 10 ans (441 habitants au 29.08.19). L'entretien de ce terrain synthétique s'inscrit dans les charges courantes existantes du terrain de foot.

### 5. Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

#### LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- vu le préavis n°05-2019 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 50'000.- pour la création d'un terrain de basket synthétique sur une partie du terrain de foot ;
- De financer le montant de CHF 50'000.- par le biais d'un emprunt ;
- De procéder à l'amortissement du montant de CHF 50'000.- sur une période de 10 ans dès l'année qui suit la réception de la dernière facture ;
- Cet investissement n'augmente pas les charges d'entretien.

Approuvé en séance de municipalité du 10 septembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Daniel Barbezat

La Secrétaire

Barbara Kammermann



Annexe : 1 plan

